

COMMUNE DE GUERLÉDAN COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de M. Hervé LE LU, Maire de Guerlédan, à la salle des fêtes de Mûr-de-Bretagne en raison des contraintes de distanciation physique liées à la crise sanitaire du COVID-19.

Etaient présents : BAGOT Alain - BALAVOINE Jean-Noël – BERTHO Jacqueline - COZ Josette – DABET Mickaël – GUILLOUZY Géraldine - JEGO Michel – JEGOU Christelle – JOUANNIC Marie-Noëlle - LE BOUDEC Eric – LE BOUDEC LE BIHAN Françoise — LE BRIS Florent - LE CLEZIO Monique – LE DROGOFF Nathalie - LE DUDAL Jean-François – LE FRESNE Gildas - LE GOFF Joseph – LE LU Hervé –LE POTIER Marie Anne- LORETTE Marianne- VIDELO Julien

Absents avant donné un pouvoir : DELHAYE Benoît donne pouvoir à LE BOUDEC Eric – LE NAGARD Annabelle donne pouvoir à DABET Mickaël

Absents :

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Géraldine GUILLOUZY

1. Présentation de la Mission Locale de Centre Bretagne

- les activités de la structure
- la typologie du public reçu.

2. Réhabilitation-extension du gymnase scolaire de Guerlédan : validation de la CAO du 05/10/20 - attribution des marchés de travaux

N° 2020-71

**OBJET : RÉHABILITATION-EXTENSION DU GYMNASSE SCOLAIRE DE
GUERLÉDAN - VALIDATION CAO DU 05/10/20- ATTRIBUTION DES MARCHÉS
DE TRAVAUX**

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

M. le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la réhabilitation-extension du gymnase scolaire de Guerlédan a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01/04/2019 (décret publié le 05/12/2018 au J.O.).

Cette consultation a été lancée le 16/07/2020 pour une remise des offres le 04/09/2020 à 12 H 00.

La consultation comprenait 17 lots mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Les membres de la CAO se sont réunis le 05/10/2020 à 14 H 00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

N°	LOT	ESTIMATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T. DONT PSE
1	TERRASSEMENTS-VRD	48 500.00	BIDAULT	49 587.72
2	DESAMIANTAGE- DEMOLITION	88 600.00	LAVIGNE DÉMOLITION ET EIMH	97 959.12
3	GROS-ŒUVRE	196 800.00	LOT NEGOCIÉ	
4	CHARPENTE METALLIQUE	72 400.00	LOT RELANÇÉ	
5	BARDAGE ACIER ET POLYCARBONATE	100 500.00	PCB	90 000.00
6	ETANCHEITE	142 900.00	LPM ETANCHEITE	95 776.99
7	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	66 300.00	LOT NÉGOCIÉ	
8	MENUISERIE ALU	38 500.00	REALU	33 950.00
9	SERRURERIE METALLERIE	31 200.00	LE HOUERFF	33 825.10
10	MENUISERIES INTERIEURES	83 800.00	Jacky LE CAM	67 270.57
11	CLOISONS SECHES	30 900.00	RAULT	32 063.05
12	REVETEMENTS DE SOL- FAÏENCE	48 000.00	SARPIC	49 495.50

13	REVETEMENT DE SOL SPORTIF	75 500.00	LOT RELANCÉ	
14	PLAFONDS SUSPENDUS	13 850.00	SOQUET	12 221.06
15	PEINTURE - NETTOYAGE	30 800.00	ARMOR PEINTURE	25 265.00
16	PLOMBERIE-SANITAIRES-CHAUFFAGE-VENTILATION	123 800.00	LOT RELANCÉ	
17	ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	99 200.00	KERVEADOU	67 442.24
		1 291 550.00		654 856.35

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la CAO.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à passer les marches avec les prestataires cités ci-dessus.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

3. Personnel communal : modification du tableau des effectifs

N° 2020-72

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

M. Jean-François LE DUDAL, Adjoint au Maire, expose qu'un poste en accroissement temporaire d'activité avait été créé à compter du 12/11/2019 pour une période d'un an sur l'emploi « Agent des espaces verts et agent polyvalent aux services techniques », à temps complet.

Aussi il y a lieu de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet à partir du 12/11/2020 pour M. Valentin RAOULT. Celui-ci a été embauché par la commune le 23/03/2017 et totalise 3 ans et 7 mois d'ancienneté.

Il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de créer le poste d'Adjoint Technique comme proposé.
- **Adopte** le tableau des effectifs proposé avec effet au 22/10/2020

COMMUNE DE GUERLEDAN
TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

Grade	Temps de travail	NOM - Prénom
Filière Administrative		
Attaché principal	TC – 35 H	POURVU
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	TC – 35 H	POURVU
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	TC – 35 H	POURVU
Adj. Administratif Principal 1 ^{ère} classe	TC – 35 H	POURVU
Adj. Administratif Principal 2 ^{ème} classe	TC – 35 H	NON POURVU
Adjoint Administratif	TC – 35 H	POURVU
Adjoint Administratif	TC – 35 H	NON POURVU
Adjoint administratif	TNC – 28 H	POURVU
Adjoint Administratif	TNC – 15 H 00	POURVU
Filière Technique		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	TC – 35 H	NON POURVU
Technicien	TC – 35 H	POURVU
Technicien	TC – 35 H	NON POURVU
Agent de Maîtrise Principal	TC – 35 H	NON POURVU
Agent de Maîtrise Principal	TC – 35 H	POURVU
Agent de Maîtrise Principal	TC – 35 H	NON POURVU
Agent de Maîtrise Principal	TC – 35 H	NON POURVU
Agent de Maîtrise	TC – 35 H	POURVU
Agent de Maîtrise	TC – 35 H	POURVU
Agent de Maîtrise	TC – 35 H	POURVU
Agent de Maîtrise	T.N.C. – 25.40 Heures	POURVU
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	T.C - 35 H	NON POURVU
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	TC – 35 H	NON POURVU
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	TC – 35 H	NON POURVU
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	TC – 35 H	POURVU
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	TC – 35 H	NON POURVU
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	TC – 35 H	POURVU
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	TC – 35 H	NON POURVU
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	TC – 35 H	POURVU
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	TC – 35 H	NON POURVU
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	T.C – 34.17 Heures	NON POURVU
Adjoint technique	TC – 35 H	POURVU
Adjoint Technique	TNC - 25.40 H	NON POURVU
Adjoint Technique	TC – 35 H	POURVU
Adjoint Technique	TC – 35 H	POURVU
Adjoint Technique	TNC - 32,33 H	POURVU
Adjoint Technique	TNC – 5 H 00	POURVU
Adjoint Technique	TNC – 24 Heures	Poste créé à compter du 1 ^{er} Octobre 2020 – recrutement en cours
Adjoint technique	TC – 35 Heures	Poste créé à compter du 12 Novembre 2020
Adjoint Technique	7 H 00	NON POURVU

Filière Secteur Social		
Agent territorial spécialisé Ecole maternelle Principal 1ère classe	TC – 35 H	NON POURVU
Agent spécialisé Ecole maternelle	TC – 35 H	NON POURVU
Filière Culturelle		
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	TNC – 32 H	POURVU
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	TNC – 28 H	POURVU
Filière Animation		
Animateur principal 2ème classe	TC – 35 H	POURVU
Animateur	TC – 35 H	NON POURVU (à supprimer en fin d'année 2020/avancement de grade)
Adjoint d'animation principal 1ère classe	TC – 35 H	NON POURVU
Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC – 17 H 30	POURVU
Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC – 31 H 30	POURVU
Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC – 28 H 00	POURVU
Adjoint d'animation	TC – 35 Heures	Poste créé à compter du 1er Octobre 2020 – recrutement en cours
Adjoint d'animation	TNC – 3.18 Heures	NON POURVU
POSTES NON PERMANENTS		
Contrat d'apprentissage aux Services techniques du 1er Septembre 2019 au 31 Août 2021 inclus	TC – 35 H	POURVU
<p>Accroissement temporaire d'activité 2 ANIMATEURS <u>Emplois</u> Animateur breveté ou Animateur non breveté <u>Grades :</u> Adjoint d'animation principal de 2ème classe ou Adjoint d'Animation</p> <p>le mercredi pendant la période scolaire et durant les petites vacances scolaires à l'ALSH du 18 Septembre 2019 au 17 Mars 2021 (18 mois maximum)</p> <p><u>Indices : Animateur breveté</u> Indice brut : 381 – Indice majoré : 351</p> <p><u>Indices : Animateur non breveté</u> Indice brut : 348 – Indice majoré : 326</p>	6 Heures ou 10 Heures par journée selon besoins	NON POURVU
<p>Accroissement temporaire d'activité à compter du 12 Novembre 2019 pour une période d'un an</p> <p><u>Emploi :</u> Agent des espaces verts et agent polyvalent aux Services Techniques</p> <p><u>Grade :</u> Adjoint technique</p>	T.C. – 35 H	POURVU

<u>Indices : Adjoint technique</u> Indice brut : 350 – Indice majoré : 327		
---	--	--

4. Groupement de commandes de fourniture de gaz propane proposé par LCBC : adhésion de la commune

N° 2020/73

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE
PROPOSE PAR LCBC - ADHÉSION DE LA COMMUNE**

Rapporteur : M. le Maire

Note explicative de synthèse :

M. le Maire expose que le marché de fourniture de gaz propane de Loudéac Communauté Bretagne Centre, dont le titulaire actuel est PRIMAGAZ, arrive à échéance le 31/12/2020.

Au-delà de cette date, les communes adhérentes du groupement de commandes ne seront plus sous contrat en prix de marché mais en tarification libre.

C'est pourquoi, un groupement de commandes est proposé et Loudéac Communauté se porte mandataire afin d'assurer la gestion administrative.

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché de fourniture de gaz propane et maintenance des installations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement, procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission d'appel d'offres sera celle de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Les sites concernés sont les suivants :

- Gymnase scolaire
- terrain de football
- maison du château
- salle des fêtes « Foyer culturel »
- école publique
- Espace culturel Alain Auffret
- club de canoë kayak
- église St-Pierre, à Mûr
- salle des fêtes à St-Guen.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes de gaz propane proposé par LCBC.
- **Autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

5. Budget général : D.M. N° 2-2020

N° 2020/74

OBJET : BUDGET GENERAL - D.M. N° 2-2020

Rapporteur : M. Jean-François LE DUDAL, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire propose la décision modificative n° 2-2020 du budget général relative à l'opération d'investissement n° 227 « Halles couvertes ». Celle-ci comporte les travaux supplémentaires, complémentaires (hors marchés), la sous-traitance du lot n° 1 « Gros-œuvre - maçonnerie ».

Après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions : MM. JEGO, LE BRIS, MMES LE CLEZIO, LE BIHAN-LE BOUDEC),

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** la D.M. N° 2-2020 proposée.

22158 Code INSEE	CN de GUERLEDAN Budget Communal 990 00	DM n°2 2020
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
HALLES COUVERTES - OPERATION N° 227

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-227 : HALLES COUVERTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 100,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 100,00 €
D-2313-227 : HALLES COUVERTES	0,00 €	41 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	41 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	41 100,00 €	0,00 €	41 100,00 €
Total Général		41 100,00 €		41 100,00 €

6. Effacement de réseaux basse tension, éclairage public, téléphone, rue de la Vallée

N° 2020/75

OBJET : EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE LA VALLÉE - VALIDATION ÉTUDE SDE 22

Rapporteur : M. Jean-François LE DUDAL, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

M. LE DUDAL présente le chiffrage sommaire du projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public, téléphone à réaliser rue de la Vallée à Mûr-de-Bretagne. Les montants sont des estimations sommaires, précédant les études de détail à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'engager le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public, téléphone, rue de la Vallée à Mûr-de-Bretagne.
- **Approuve** les modalités de financement suivantes, sur la base des estimations sommaires réalisées par le SDE 22, maître d'ouvrage :
 - Le projet d'effacement des réseaux basse tension pour un montant estimatif de 29 000 € H.T.

La commune ayant transféré la compétence « électricité » au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement au taux de 30 %, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant H.T. du coût réel des travaux.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 13 200 € H.T. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

La commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage « éclairage public » au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant H.T. du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

- Le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communications téléphoniques pour un montant estimatif de 7 600 € TTC.

La commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage « travaux d'infrastructures de communications électroniques » au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement au taux de 100 %, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel de rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le coût à la charge de la commune s'élève à 24 220 €, crédits inscrits au B.P. 2020 (opération n° 206).